

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 9 mai 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 9 mai 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Pascal DALIGAULT, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT

### Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Jean-Daniel GOUDIER  
Nathalie BOUILLARD à Brigitte LAIR  
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT  
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE  
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE

Sylvain DELANGE à Hervé PONDEMER  
Flavien DELÉTRE à Benoît BALAIS  
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT  
Najat LEMERAY à Valérie DESQUESNE

### Absents excusés :

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20230515-23\_05568-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2023  
Date de réception préfecture : 26/05/2023

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2023 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL.2023-063 - Acquisition des parcelles cadastrées CC n°214 et n°215 (anciennement CC n°203) - quartier du Haut Mesnil – commune déléguée Condé-sur-Noireau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

Considérant les négociations engagées entre les époux GOUDIER et la commune,

La Commune a entrepris une démarche volontariste dans la redynamisation de son territoire. Dans ce cadre, des négociations ont été menées pour acquérir les parcelles CC N°214 ET N°215 situées dans le quartier du Haut Mesnil, propriétés de Jacqueline et François GOUDIER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** l'acquisition des parcelles cadastrées CC n°214 et n°215 (anciennement CC203) de 3 040 m<sup>2</sup> (soit 3 037 m<sup>2</sup> pour la 214 et 3 m<sup>2</sup> pour la 215), localisées sur la commune déléguée de Condé-sur-Noireau, au prix de 50 000 € net vendeur à Jacqueline et François GOUDIER, frais notariés à la charge de la commune
- **CONFIE** le dossier à l'étude notariale de Condé-en-Normandie pour établir l'acte de cette vente et tout document nécessaire
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les actes notariés ainsi que tous les documents afférents à cette vente

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 15 mai 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

